



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNÉE 2008



**PRÉSENTÉ PAR GUY MONNIER,
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SAIRE**

Rédigé le 29 juin 2009

Mis à la disposition du public, consultable à la Communauté de Communes
et dans les Mairies.

*Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au
décret d'application du 11 mai 2000.*

Introduction

La Communauté de Communes du Val de Saire, Etablissement Public de Coopération Intercommunale a reçu de ses communes membres la totalité de la compétence déchets : ramassage, transport et traitement, conformément aux dispositions visées au 5-3-c de ses statuts.

Cette disposition garantit une homogénéité de situation sur les 16 communes du canton (principe d'égalité).

Composition de la Communauté de Communes du Val de Saire :

16 communes : Anneville-en-Saire, Aumeville-Lestre, Barfleur, Crasville, Montfarville, Morsalines, Octeville L'Avenel, La Pernelle, Quettehou, Réville, Sainte-Geneviève, Saint-Vaast-la-Hougue, Teurthéville-Bocage, Valcanville, Le Vicel et Videcosville.

Nombre d'habitants desservis : 9.163 habitants (population selon l'INSEE).

Depuis son élargissement au 1^{er} janvier 2002 réunissant les 16 communes du canton, et faisant suite à la publication de la loi du 15 juillet 1975 qui confie cette responsabilité aux collectivités locales, la Communauté de Communes du Val de Saire s'est engagée dans la gestion des déchets ménagers, prenant ainsi la compétence alors assurée par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM).

L'adhésion de la Communauté de Communes du Val de Saire au Syndicat Mixte Cotentin Traitement (SMCT) a donné lieu au transfert des compétences transport, tri et traitement des déchets au SMCT en deux temps :

- en décembre 2005 pour les ordures ménagères et les déchets issus de la collecte sélective (arrêté du 28 novembre 2005),
- en avril 2006 pour les déchets collectés en déchetterie (délibération SMCT CT2006 02 10 10 du 10/02/06).

Le présent rapport reprend les indicateurs techniques et financiers de la Communauté de Communes du Val de Saire concernant la collecte des ordures ménagères en porte à porte ainsi que les données issues du rapport annuel du SMCT pour la même période concernant notre territoire.

L'exploitation du service est assurée sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes.

1 – COLLECTE DES DECHETS

1-1 – Ordures ménagères non triées

Cette collecte est réalisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire selon le calendrier ci-dessous.

COMMUNES	PERIODE NORMALE	PERIODE ESTIVALE
Anneville en Saire	1 fois par semaine toute l'année -le lundi	
Aumeville Lestre	1 fois par semaine toute l'année -le jeudi	
Barfleur	2 fois par semaine le lundi et vendredi	1er juillet au 31 Août 3 fois par semaine le lundi-mercredi-vendredi
Crasville	1 fois par semaine toute l'année -le jeudi	
Montfarville	1 fois par semaine le lundi	1er juillet au 31 août 2 fois par semaine le lundi et jeudi
Morsalines	1 fois par semaine le lundi	1er mai au 30 Septembre 2 fois par semaine le lundi et jeudi
Octeville L'Avenel	1 fois par semaine toute l'année - le jeudi	
La Pernelle	1 fois par semaine toute l'année - le mardi	
Quettehou (le bourg)	1 fois par semaine le lundi	1er mai au 30 Septembre 2 fois par semaine - lundi et vendredi
Quettehou	1 fois par semaine - le lundi	
Réville	1 fois par semaine le lundi	1er juin au 30 Septembre 2 fois par semaine - lundi et vendredi
Sainte Geneviève	1 fois par semaine toute l'année - le jeudi	
St Vaast la Hougue	2 fois par semaine lundi et vendredi	15 juin au 15 septembre 3 fois par semaine - lundi-mercredi-vendredi
Teurthéville Bocage	1 fois par semaine - le mardi	
Valcanville	1 fois par semaine toute l'année - le lundi	
Le Vicel	1 fois par semaine toute l'année - le jeudi	
Videcosville	1 fois par semaine toute l'année - le jeudi	

1-2 - Déchets triés

Le contrat programme pour l'ensemble du territoire a été signé par le SMCT avec Eco Emballage.

Le tri des déchets se fait de deux façons :

- par apport volontaire au 59 points (PAV) situés sur le territoire au moyen des conteneurs verts (verre), bleus (corps plats) et jaune (corps creux),
- par apport volontaire à la déchetterie d'Anneville-en-Saire dont les horaires d'ouvertures sont les suivants :

- Lundi, mercredi, vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h
- Samedi: 9h - 12h et 13h30 - 18h du 1er avril au 30 septembre
- Samedi : 9h – 12h et 13h30 – 17h du 1^{er} octobre au 31 mars

L'accès est réservé uniquement aux habitants et artisans de la Communauté de Communes du Val de Saire munis de leur carte d'accès délivrée par chaque mairie.

2 - LES TONNAGES COLLECTES

2.1 Total des tonnages collectés

Service	Tonnages collectés en 2008
Ordures ménagères	3.560 T
Collecte sélective	1.136 T
Déchetterie	3.539 T

Il faut préciser que les gravats apportés à la déchetterie du canton sont stockés, sans les peser, dans notre centre d'enfouissement technique de classe III (réservé aux déchets inertes). Ils ne sont donc pas comptabilisés dans les tonnages de la déchetterie.

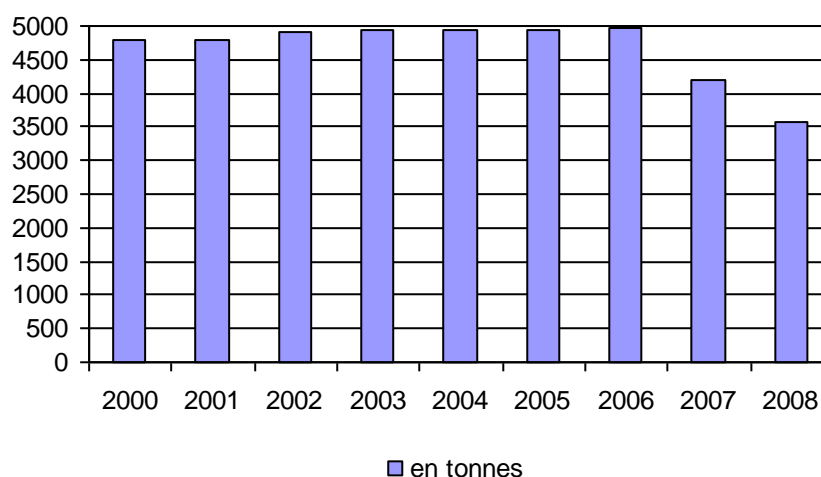
2.2 Données sur les tonnages d'Ordures Ménagères (OM)

2.2.1 Ratio par habitant

	Résultats de la Communauté de Communes en 2008
Tonnages OM collectés en tonnes	3.560 T
Ratio par hab (Kg/hab/an)	389 kg

Le gisement d'ordures ménagères par habitant est élevé, il est même supérieur à la moyenne régionale qui est de 298. Comme tous les cantons littoraux et touristiques, nous collectons de forts tonnages d'ordures ménagères pendant la saison estivale où la population augmente sur le territoire.

2.2.2 Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés



Ces calculs prennent en compte l'ensemble des déchets allant aux centres d'enfouissement.

Après une augmentation constante du tonnage d'ordures ménagères collecté jusqu'en 2002, et une période de stabilité de 2002 à 2006, nous enregistrons une baisse significative depuis.

Parallèlement, les décharges sauvages ont presque disparu; la collecte sélective semble progresser régulièrement.

2.3 Données sur les tonnages de la collecte sélective

2.3.1 Détail des tonnages par matériaux

	Poids en tonnes		ratio par habitant (Kg/hab/an)		Evolution (%) 2007-2008
	2007	2008	2007	2008	
acier	9,25	11,03	1,01	1,20	19,24 %
aluminium	0,55	0,71	0,06	0,08	29,09 %
cartons déchetterie	187	188,84	20,40	20,61	0,98 %
cartonnettes	37,11	32,50	4,05	3,55	- 12,42 %
flacons plastiques	35,55	38,51	3,88	4,20	8,32 %
verres	533,10	608,76	58,18	66,44	14,19 %
journaux/magazines	187,02	204,61	20,41	22,33	9,41 %
refus de tri	39,40	50,62	4,30	5,52	28,47 %
TOTAL	1028,98	1135,58	112,97	123,93	9,70 %

Les ratios par habitant de la communauté de communes sont tous supérieurs à la moyenne nationale, exception faite de l'aluminium (0,08) qui bien qu'en progression est encore légèrement inférieure à la moyenne nationale (0,09). Ceci est principalement dû à une forte fréquentation touristique l'été qui apporte une quantité non négligeable de déchets recyclables (ainsi que d'ordures ménagères) et aux gestes éco-citoyens des habitants.

2.4 Données sur le tonnage déchetterie

2.4.1 Détail des tonnages collectés en déchetterie

	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Evolution (%) 2007-2008	Filières suivies
Pelouses	1037 T	1038,76 T	0,17 %	compostage
Branchages	893 T	894,68 T	0,19 %	
Bois	291 T	343,62T	18,08 %	tri et enfouissement des bois traités
Ferrailles	237 T	222,08 T	- 6,30 %	recyclage
Cartons	187 T	188,84 T	0,98 %	recyclage
Huile de vidange	0,20 T	0 T	- 100 %	recyclage
Encombrants	455 T	851,22 T	87,08 %	enfouissement
Total	3100,20	3539,20	14,17 %	

2.4.2 Fréquentation de la déchetterie

Nombre de voitures par mois												
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
2004	2051	2505	3442	4654	4647	4124	4593	4450	3197	2988	2251	2004
2005	1629	2008	2220	2937	4621	3155	4012	4645	3353	3613	2835	2562
2006	2050	1900	2504	4224	4257	4387	4090	4369	3335	3079	2637	2409
2007	1951	1900*	3112	3455	3256	3959	4481	5098	3910	3079*	2236	1986
2008	1951	1900*	2336	2783	3546	3083	3488	3894	2639	2714	1887	1877

Fréquentation moyenne par jour sur l'année					
	2004	2005	2006	2007	2008
lundi	179	165	162	139	139
mercredi	213	186	213	179	170
vendredi	210	191	200	166	163
samedi	214	193	208	173	179

3 - DONNEES FINANCIERES

3.1 Fonctionnement en 2008

3.1.1 Dépenses

Entre 2007 et 2008, les dépenses de fonctionnement relatives aux ordures ménagères ont augmenté de 4 %. Elles s'élèvent à 899.186,62 €.

Les principaux postes sont :

Les services extérieurs 242.637,27 €

Les dépenses relatives à la collecte des ordures ménagères représentent 98 % des dépenses extérieures.

En 2008, la collecte des Ordures ménagères a coûté 238.421 € contre 222.920 €, soit une augmentation de 7 %.

Les charges de personnel 46.184,15 €

Les charges de personnel comprennent :

- principalement le salaire du gardien de la déchetterie,
- une partie du salaire de l'agent chargé de vérifier, de façon hebdomadaire, les points d'apport volontaire,
- une partie des charges de personnel liées aux services administratifs (secrétariat, notamment)

Depuis 2008, l'indemnité du Vice Président en charge des Ordures Ménagères est également rattaché au service des Ordures Ménagères (d'où l'évolution par rapport aux dépenses de personnel de 2007 : + 22 %).

Les autres charges de gestion courante 585.171,35 €

Les dépenses de ce poste se composent des participations :

- aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte Cotentin Traitement pour un montant de 13.744,50 € en 2008,

- aux marchés passés par le Syndicat Mixte Cotentin Traitement dans le cadre du traitement des déchets pour un montant de 571.426,85 €.

L'ensemble de ces charges diminue de 3% par rapport à 2007.

Les autres dépenses

25.193,85 €

Il s'agit notamment :

- des dépenses d'eau, d'électricité, de carburant, fournitures de petit équipement,...
- des dépenses de téléphone,
- de la taxe foncière,
- des charges financières,
- des amortissements.

3.1.2 Recettes

En 2008, le montant perçu par la Communauté de Communes du Val de Saire s'élève à 955.976 €, contre 919.826 € en 2007, soit une progression de 4%.

Le taux de Taxe s'élève à 17.35%. Il n'a pas été augmenté en 2008. L'évolution du produit perçu par la Communauté de Communes provient donc :

- de la réévaluation des bases d'imposition par les services fiscaux,
- de l'augmentation de la masse des bases due aux constructions neuves ou aux réhabilitations.

3.2. Investissements

Dépenses

Les dépenses d'investissements réalisées en 2008 sont :

- le remplacement du projecteur de la déchetterie, pour un montant de 1.106,42 €
- l'acquisition du terrain en vue de l'extension de la déchetterie pour un montant de 7.232,26 €. Cette dépense était inscrite dans les Restes à Réaliser du compte administratif 2007.
- la réfection de la voirie à l'entrée de la déchetterie, pour un montant de 27.772,77 €. Cette dépenses était inscrite en Reste à Réaliser dans le compte administratif 2007.
- la réalisation d'un relevé topographique pour un montant de 811,79 €.

Le montant de remboursement en capital des emprunts liés aux ordures ménagères s'élève en 2008 à 4.065,32 €

Par ailleurs, le compte administratif 2008 intègre les Restes à Réaliser suivants (dépenses non réalisées, mais engagées en 2008) :

- achats de containers de tri sélectif pour un montant de 14.500 €,
- maîtrise d'œuvre pour l'extension de la déchetterie pour un montant de 8.500 €.

4 - PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE DES ORDURES MENAGERES

Vice Président chargé des Ordures Ménagères : Denis QUILBÉ

Gardien de déchetterie : Gilbert LEGENDRE

Agent Technique : Michel TOURNAILLE

Administratif et comptabilité : Catherine DUVEY
Sylvie MARIE

Le Président

Guy MONNIER